XIème session de la Conférence pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires

Intervention de la France
Mercredi 25 septembre 2019

Seul le prononcé fait foi.

Monsieur le Secrétaire exécutif,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Madame la Haute représentante permanente,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier la Belgique et l'Irak, coprésidents de la 10e session de la Conférence, pour leur engagement et leurs efforts depuis 2017 en faveur de l'entrée en vigueur du Traité.

Je souhaite également féliciter Leurs Excellences Messieurs les ministres des Affaires étrangères d'Allemagne et d'Algérie pour leur désignation comme co-présidents de la Conférence. Qu'ils soient assurés de notre plein soutien tout au long des deux années à venir en faveur de la paix et du désarmement. La France est par ailleurs honorée d'avoir été désignée pour exercer l'une des vice-présidences de cette conférence [au titre du groupe régional Amérique du nord et Europe de l'ouest].

Messieurs les co-présidents,

Comme vous le savez, la France est très attachée à l'entrée en vigueur rapide du traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires (TICE) et à son régime de vérification. Conclu il y a plus de 20 ans, il fallait de l'audace en 1996 pour réunir les Etats autour d'un projet de traité, en lien permanent et constructif avec les 5 Etats dotés, dans le but d'interdire les essais nucléaires. Cette audace, la France l'a faite sienne dès le début, en étant le premier Etat doté, aux côtés du Royaume-Uni, à signer puis à ratifier le TICE.

La mobilisation de la France en faveur du TICE s'est accompagnée d'actes forts, concrets en faveur d'un désarmement nucléaire progressif et pragmatique :

- **Nous avons démantelé, en 1998, de manière définitive et transparente notre site d'expérimentations nucléaires dans le Pacifique. Cet effort de longue haleine se poursuit. La même année, l'AIEA a conclu dans un rapport qu'il n'y avait aucun effet sur la santé qui serait attribuable aux rayonnements reçus actuellement par les populations de ces îles du Pacifique.**
- **Nous avons co-présidé, en 2009, aux côtés du Maroc, cette même conférence article XIV.**
- **En 2016, la France a coparrainé la résolution 2310 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Vingt ans après l'ouverture à signature de ce Traité, cette résolution exhorte l'ensemble des Etats qui ne l'ont pas encore fait à le signer et à le ratifier. Elle réaffirme**

l'importance des moratoires sur les essais nucléaires et appelle tous les Etats à s'abstenir de conduire toute explosion nucléaire.

- **Nous poursuivons une campagne active pour encourager les Etats à signer et ratifier le TICE.**

- **Conformément à son engagement à promouvoir le TICE, la France apporte une contribution significative au système de surveillance international. La France est en effet l'opérateur de 16 stations situées sur le territoire français, de 8 stations situées à l'étranger et d'un laboratoire radionucléaire certifié par l'OTICE. Nous achevons actuellement la construction de la station IS25, en Guadeloupe, dernière station française à être déployée afin que mon pays soit intégralement conforme à ses engagements au titre du traité.**

Messieurs les co-présidents,

Comme l'a rappelé le Président de la République il y a un an au Conseil de Sécurité des Nations-Unies, les menaces graves à la paix et à la sécurité internationale que constitue la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs apparaissent plus que jamais préoccupantes. La Corée du Nord est le seul Etat à avoir conduit des essais nucléaires au XXIe siècle. Poursuivant son programme nucléaire, elle a mené six essais nucléaires depuis 2006 en violation des résolutions du Conseil de sécurité et de l'objectif qui y est inscrit d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la Corée du Nord. Celle-ci a annoncé en 2018 un moratoire sur ses essais nucléaires mais seul le système de surveillance du TICE pourra apporter à la communauté internationale une confiance solide quant au respect de cet engagement.

La France souhaite donc réaffirmer ici son engagement en faveur de ses obligations souscrites au titre du TNP ainsi que son soutien à l'action de l'OTICE.

Depuis sa signature en 1996, le TICE a démontré toute sa contribution au service de la sécurité et de la stabilité internationale. Les moyens dont s'est doté le Secrétariat Technique Provisoire (STP) sont pleinement opérationnels. Nous devons néanmoins veiller au prompt achèvement du système de surveillance international – installé à 92 % - véritable clé de voûte du régime de vérification, ainsi qu'à son entretien.

A cet égard, qu'il me soit donné ici l'occasion de saluer le dévouement et le travail remarquable des personnels du Secrétariat Technique Provisoire et du Secrétaire Exécutif, Monsieur Lassina Zerbo.

Messieurs les co-présidents,

Plus que jamais, il est de la responsabilité de chaque Etat de s'engager à ratifier ce traité, en conformité avec la résolution 2310 du Conseil de sécurité. Nous appelons donc ceux qui ne l'ont pas encore fait à y procéder.

Je vous remercie./.